



Réparation faite sans accord ni devis

Par Fa26

Bonjour,

J'ai déposé mon téléphone portable chez un réparateur, celui ci me confirme que rien ne sera fait sans mon accord préalable avec devis.

Aujourd'hui, il m'appelle pour me dire que mon téléphone a été réparé et me demande de payer 200?.

Stupéfait, je lui répond qu'il était censé me prévenir et que j'avais bien précisé, une semaine auparavant, que si les frais étaient élevés ou allaient prendre trop de temps je préférerais reprendre mon téléphone. Il était d'accord avec moi et reconnaît l'erreur faite par son collègue. Je lui demande alors ce que je suis censé faire, il me propose un accord à l'amiable de type rachat de mon téléphone.

Je ne souhaite pas me séparer de mon téléphone, suis-je en droit de récupérer mon téléphone sans avoir à payer ? Cela mènera-t-il à quelque chose si je porte plainte ?

Cordialement, FA

Par janus2

Bonjour,

Je ne vois pas pour quel motif vous pourriez porter plainte, ce n'est pas du pénal, mais au mieux du civil.

Par morobar

Bonjour,

En pratique si vous refusez de payer la réparation, le téléphone ne sera pas rendu.

L'alternative est donc d'abandonner le téléphone, ou de payer la réparation.

Par janus2

Après, reste la négociation, il y a tout de même eu faute de la part du réparateur. Une bonne remise d'au moins 50% sur la facture me semble le minimum...

Par Fa26

Il n'y a pas d'obligation de présenter un devis avant tout acte ? Ou du moins d'avoir une autorisation du client ? Je ne peux pas prouver d'avoir refusé tant que lui ne prouve pas le fait de m'avoir proposé cette réparation